

# Avec davantage de ménages modestes, la région plus vulnérable face à l'inflation

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 139 • Septembre 2022



En juillet 2022, le taux d'inflation a atteint 6,1 % sur un an, un niveau inédit depuis le milieu des années 80. Cette situation résulte principalement de l'augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation. L'inflation affecte différemment les ménages selon la structure de leur consommation. En particulier, elle frappe plus intensément les plus modestes et les ménages qui supportent d'importantes dépenses énergétiques, en lien avec les déplacements domicile-travail et le chauffage de leur logement. Or, plus d'un quart de la population régionale est considérée comme modeste et près d'un ménage sur cinq est en situation de vulnérabilité énergétique. En outre, les actifs des Hauts-de-France utilisent plus fréquemment leur voiture pour travailler. Dans les zones les plus éloignées des pôles urbains, notamment dans l'est de la région, une partie de la population fait face à une double vulnérabilité : celle liée au revenu et celle liée à l'habitat.

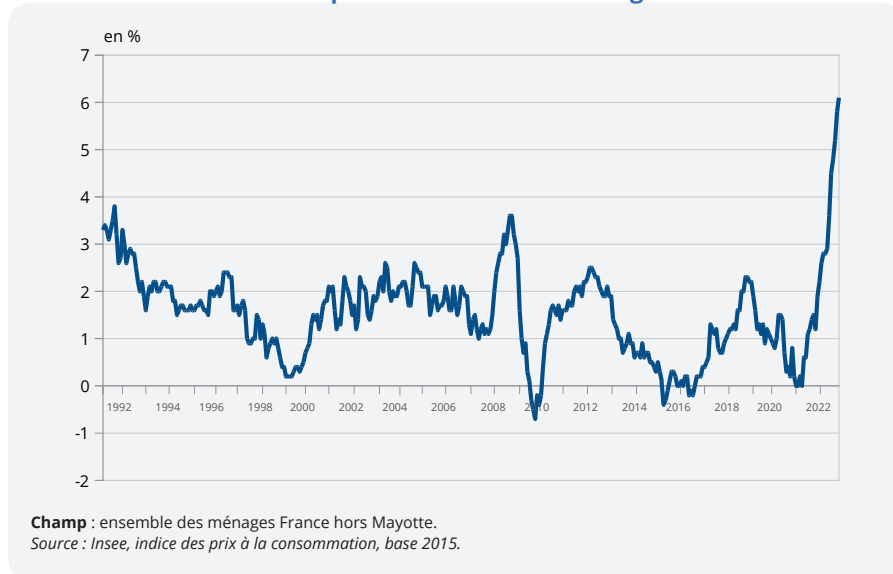
En France, les **prix à la consommation** ont continué d'augmenter sensiblement ces derniers mois : la hausse sur un an atteint 6,1 % en juillet 2022, après 5,8 % en juin 2022 et 5,2 % en mai ► **figure 1**. Il s'agit de niveaux inédits depuis le milieu des années 80. Il convient en effet de remonter à 1985 pour retrouver un taux avoisinant 6 %. Toutefois, son niveau actuel reste loin de ceux atteints lors des deux premiers chocs pétroliers des années 70, l'inflation grimpant alors parfois au-delà de 10 %.

## La hausse des prix de l'énergie est la première cause d'inflation

La hausse des prix actuelle s'explique principalement par l'envolée des tarifs de l'énergie qui contribue à l'inflation pour 2,5 points en juillet 2022 ► **figure 2**. Le cours du pétrole, qui avait reflué en avril, a rebondi en mai et surtout en juin. Le glissement sur un an des prix de l'énergie a cependant été atténué par le « bouclier tarifaire » relatif aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité ainsi que par la « remise à la pompe » de 18 centimes d'euros mise en place en avril 2022. Ces mesures ont permis d'éviter environ deux points d'inflation supplémentaires.

Depuis avril, les autres biens et services entretiennent également la dynamique de l'inflation. Ainsi, l'augmentation du prix des services (notamment des transports) a contribué à hauteur de 1,9 point à la hausse des prix en juillet. Les prix des

## ► 1. Évolution de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel



produits alimentaires et notamment de ceux à base de céréales, dont la hausse s'accélère dans le contexte du conflit ukrainien, contribuent quant à eux à l'inflation à hauteur de 1,1 point en juillet. Sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 6,8 % en juillet 2022. Cette accélération concerne surtout les produits frais (+5,2 %), la viande (+8,8 %), le pain et les céréales (+7,6 %) mais aussi le lait, le fromage et les œufs (+8,0 %) et enfin les huiles et les graisses (+21,2 %).

Enfin, les produits manufacturés, du fait de la hausse des coûts liés au transport et de la pénurie de certains composants,

continuent également d'alimenter la hausse des prix (contribution de +0,7 point en juillet).

## La hausse des prix affecte moins les ménages jeunes que les ménages âgés

Selon la composition de leurs dépenses et particulier l'importance relative des dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation pouvant diverger de plus d'un point par rapport à la moyenne ► **figure 3**. Après une année 2020 où les prix ont évolué très

modérément, ces écarts se sont accentués depuis début 2021. Ainsi, pour un niveau moyen de 4,9 % au mois d'avril 2022 en France métropolitaine, l'inflation peut aller de 3,9 % pour les moins de 30 ans à 5,7 % pour les 75 ans et plus. L'essentiel du différentiel entre ces deux tranches d'âge s'explique par une consommation d'énergie beaucoup plus importante de la part des plus âgés.

De même, en avril 2022, les ménages vivant en milieu rural subissent une inflation plus marquée que ceux des grandes villes (5,9 % contre 4,4 %). Cette différence s'explique d'une part par des déplacements domicile-travail plus longs et essentiellement effectués en voiture et d'autre part par des habitations plus énergivores du fait de leur taille, de leur caractère individuel ou de leur moins bonne isolation. Les agriculteurs sont la catégorie socio-professionnelle la plus touchée par l'inflation, pénalisés par une consommation énergétique qui augmente leur inflation de 1,1 point par rapport au ménage moyen.

### Davantage de ménages modestes dans la région

Les ménages les moins aisés, qui consacrent une plus grande partie de leurs revenus à des dépenses de consommation, sont davantage touchés par l'inflation.

Dans les Hauts-de-France, 27,4 % de la population, soit 1,6 millions d'individus, est considérée comme **modeste** en 2019. Cette part, la plus élevée de France métropolitaine, est supérieure de 5 points à la moyenne. Les ménages modestes sont surreprésentés dans certains territoires tels que le bassin minier, l'est du département du Nord, le nord de l'Aisne et la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers ► **figure 4**.

### Des déplacements domicile-travail plus longs dans la région

Dans la région, la moitié des actifs en emploi parcourent plus de 10,4 km contre 9,3 km en moyenne de France métropolitaine hors Île-de-France pour aller travailler. Il s'agit de la distance la plus élevée des régions de province ► **figure 5**. Or, les prix des carburants ont connu une très forte hausse durant le premier semestre 2022.

Dans les Hauts-de-France, lorsque les trajets domicile-travail dépassent 5 km, 89 % d'entre eux s'effectuent en voiture (contre 90 % en France de province et 80 % pour la France entière). Même pour les trajets de moins de 5 km, la voiture reste privilégiée dans 68 % des cas (67 % en France de province et 60 % pour la France entière). Faute d'alternative satisfaisante,

ce moyen de transport s'impose souvent dans les territoires éloignés des villes. Dans l'Aisne, 12 % de la population vit « **hors attraction des villes** » et dans la Somme 11 % (4,6 % en Hauts-de-France et 6,7 % en France métropolitaine). Les actifs de ces départements ont donc recours plus fréquemment à leur voiture.

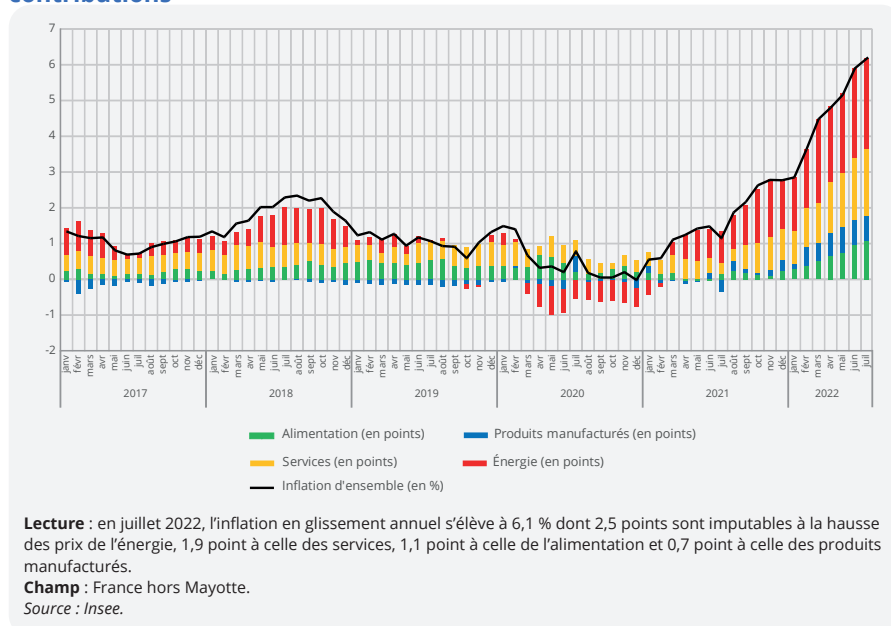
### Des logements chauffés au gaz dans le Nord, au fioul dans l'Aisne et la Somme

En juin, sur un an, le coût des principales énergies servant au chauffage a augmenté. Le prix du fioul a doublé, celui du gaz a

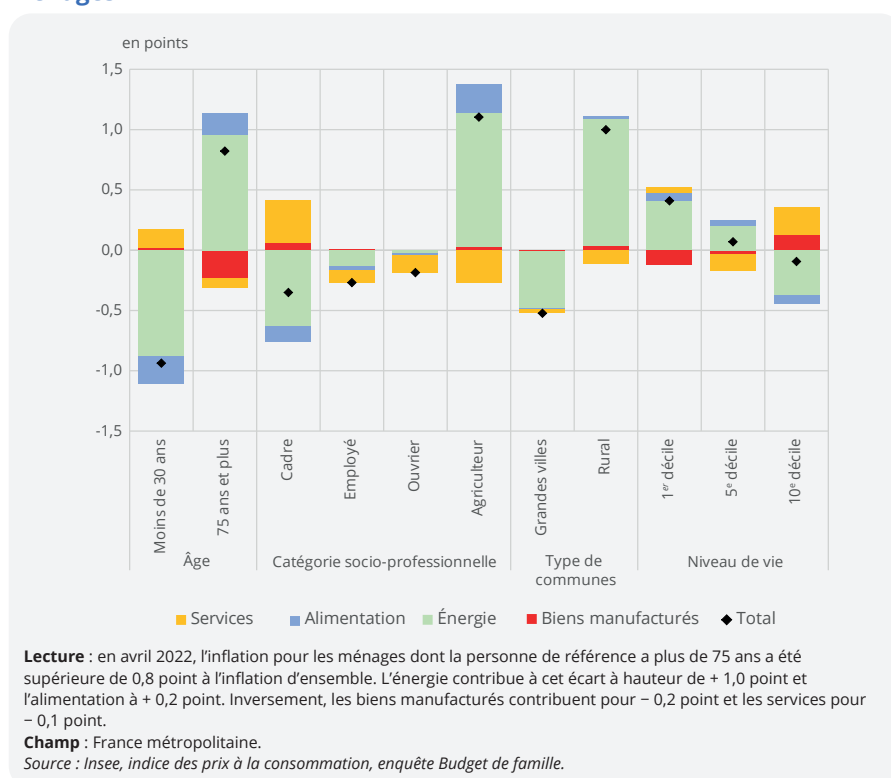
augmenté de près de 50 % ► **figure 6**. La hausse du prix de l'électricité s'élève quant à elle à 8 %. Dans la région, les logements étant plus souvent chauffés au gaz ou au fioul et moins à l'électricité, les ménages sont plus exposés à l'augmentation des prix de l'énergie.

Dans les Hauts-de-France, près de la moitié des logements utilisent le gaz de ville comme source principale de chauffage, contre environ 30 % des logements de France de province. C'est dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais que, cette forme d'énergie est la plus utilisée avec respectivement

## ► 2. Glissement annuel de l'indice des prix à la consommation et contributions



## ► 3. Impact différencié de l'inflation en avril 2022, selon les types de ménages



60 % et 49 % des logements concernés. Dans le bassin minier et notamment dans les communautés d'agglomération de Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, Hénin-Carvin et Lens-Liévin, ce sont plus de deux logements sur trois qui sont chauffés au gaz. Les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne quant à eux se situent dans la moyenne avec environ un tiers des logements chauffés au gaz.

Le fioul est moins utilisé comme moyen de chauffage dans les Hauts-de-France (9 % des logements contre 12 % en moyenne en France de province). Les départements de l'Aisne et la Somme se distinguent avec plus de 17 % des logements chauffés au fioul. Dans les communautés de communes du canton d'Oulchy-le-Château et des Portes de la Thiérache dans l'Aisne et les communautés de communes de Terre de Picardie et de la Haute-Somme dans la Somme, plus d'un tiers des logements sont chauffés au fioul.

Enfin, seulement 27 % des résidents des Hauts-de-France chauffent leur logement à l'électricité, soit 10 points de moins qu'en France de province. Toutefois, dans l'Oise, cette part s'élève à 33 %.

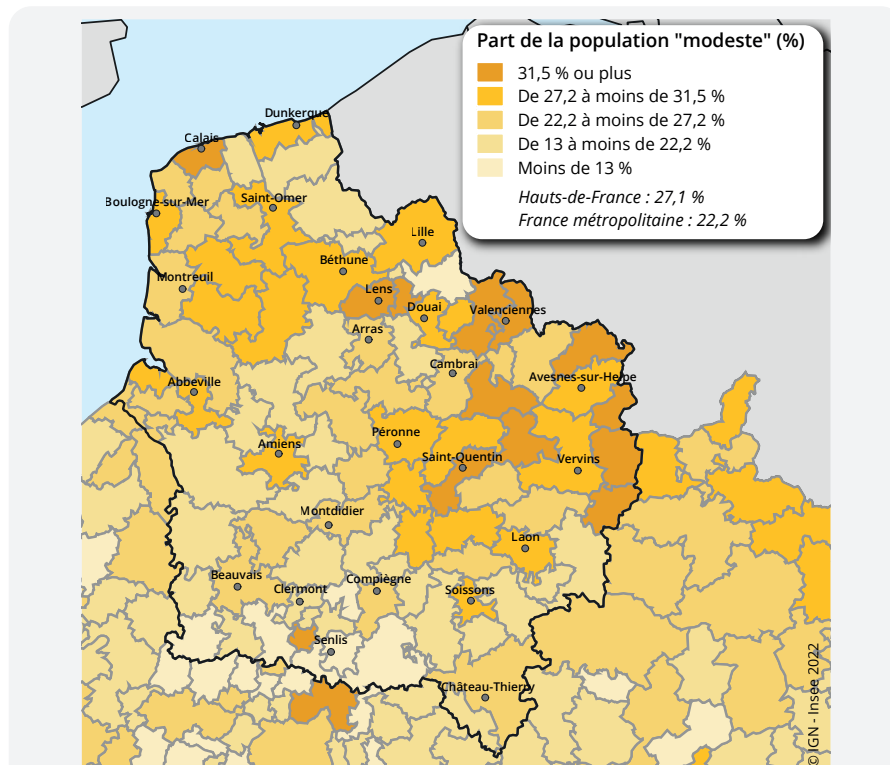
### Une population régionale déjà vulnérable face aux dépenses énergétiques du logement

Deux facteurs exposent les ménages à la **vulnérabilité énergétique** : les caractéristiques de leur logement et/ou leur niveau de vie. Grande et mal isolée, une habitation est plus coûteuse à chauffer et cette dépense pèse d'autant plus que le niveau de vie du ménage est modeste.

Dans les Hauts-de-France, avant les hausses du prix de l'énergie du début de l'année 2022, près d'un ménage sur cinq (19 %) était déjà en situation de vulnérabilité énergétique, une proportion supérieure de 4 points à la moyenne de province. La région se situe ainsi à la troisième place des régions les plus touchées derrière le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté. Cette surexposition s'explique par le bas niveau de revenus, les caractéristiques d'un parc de logement davantage constitué d'habitations individuelles, et les températures relativement plus basses de la région. Les ménages aux revenus les plus modestes, notamment les personnes âgées ainsi que les familles monoparentales, sont les plus exposés.

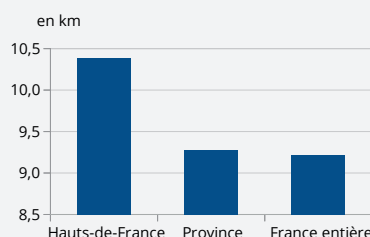
Dans les zones urbaines, cette vulnérabilité est relativement moins présente, les logements étant souvent moins coûteux à chauffer en raison de leur petite taille. Elle concerne en premier lieu les ménages ayant de faibles revenus.

## ► 4. Part des ménages « modestes » au sein des EPCI des Hauts-de-France



**Lecture** : au sein de la Métropole européenne de Lille, 28 % des ménages sont « modestes », c'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur à 70 % du revenu disponible médian, soit 1 270 euros pour une personne seule.  
Sources : Insee; DGFiP; Cnaf; Cnav; CCMSA; Fichier localisé social et fiscal (FILOsofi) 2019.

## ► 5. Distances domicile-travail médianes selon la région de résidence

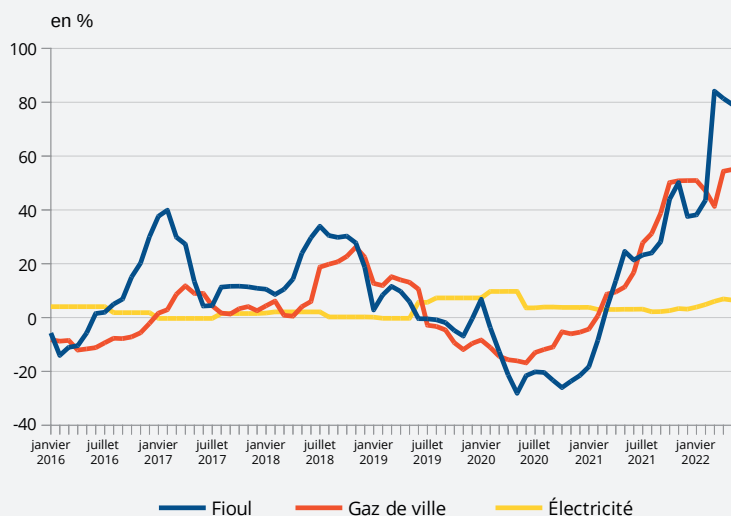


**Lecture** : dans la région, 50 % des actifs en emploi qui se déplacent pour aller travailler parcourent plus de 10,4 km.

**Champ** : actifs en emploi qui se déplacent pour aller au travail.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric (distance par la route).

## ► 6. Évolution des prix de l'énergie



**Lecture** : en juin 2022, sur un an, le prix du fioul a augmenté de 90 %, celui du gaz de 49 % et pour l'électricité, la hausse s'élève à 8 % sur la période.

**Champ** : France métropolitaine.

Source : Insee, indice des prix à la consommation, base 2015.

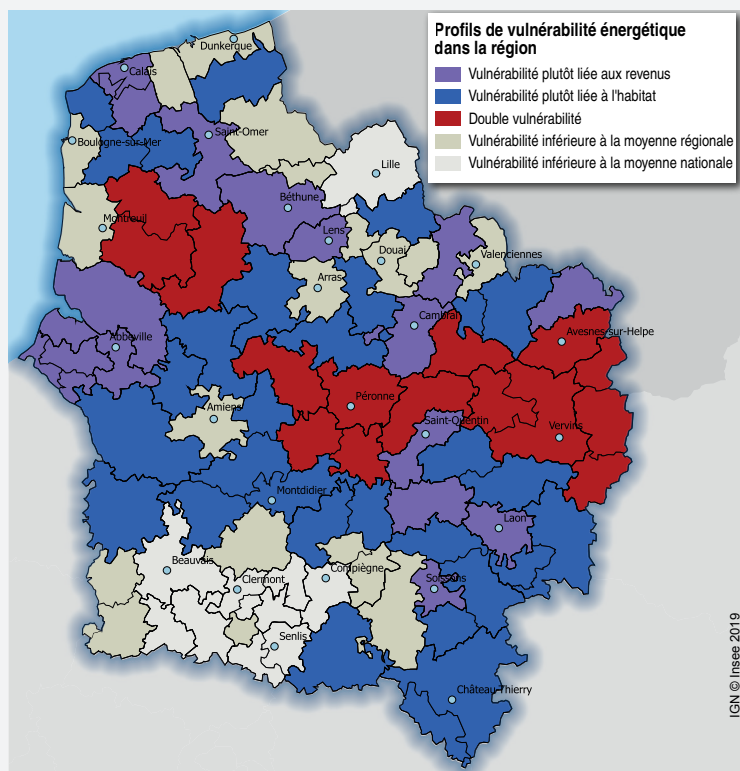
Dans les zones très éloignées des pôles, certains ménages font face à une double vulnérabilité en cumulant bas revenus et dépenses énergétiques élevées.

Ainsi, certains territoires situés à l'est de la région se caractérisent par une précarité monétaire et des dépenses énergétiques importantes ► **figure 7**.

Dans les communautés de communes du Sud Avesnois, des Trois Rivières et des Portes de la Thiérache, la vulnérabilité énergétique touche environ 35 % des ménages (contre 19 % dans la région). Ces intercommunalités à dominante rurale abritent en effet des ménages aux revenus modestes et un parc de logements énergivore. ●

Kévin Fusillier,  
Insee Hauts-de-France

## ► 7. Profils de vulnérabilité énergétique au sein des EPCI des Hauts-de-France



**Lecture** : on parle de vulnérabilité liée à l'habitat lorsque celle-ci provient de dépenses énergétiques relativement élevées dues à la classe énergétique du logement, à sa date de construction et à sa taille. La vulnérabilité liée aux revenus concerne des ménages ayant un revenu disponible inférieur au seuil retenu pour calculer le taux de pauvreté.

**Champ** : ménages des EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, région Hauts-de-France.

Sources : Insee, *Filosofi 2015*, *Fideli 2015*, recensement de la population 2013; SDES, *enquête Phébus 2013*, *Pegase 2015*.

### ► Définitions

L'**inflation** est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

L'**indice des prix à la consommation** (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **modeste** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 70 % du niveau de vie médian, soit 1 290 € par mois pour une personne seule.

Un ménage est en situation de **vulnérabilité énergétique** si son taux d'effort énergétique (part des dépenses en énergie dans le revenu du ménage) est supérieur à un certain seuil. Celui-ci correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine, soit 8,2 %. Seules les dépenses énergétiques liées au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des logements des ménages sont prises en compte.

Les **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Dans l'étude, les EPCI retenus sont ceux définis au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une **aire d'attraction des villes** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

### ► Pour en savoir plus

- [Consulter les indices et séries chronologiques](#) sur Insee.fr : [indices des prix à la consommation](#)
- [Guerre et prix](#) - Note de conjoncture - juin 2022, Insee, *Note de conjoncture nationale* du 24 juin 2022
- [Plus d'un demi-million de personnes proches du seuil de pauvreté](#), *Insee Flash* n° 119, avril 2021
- [Les transports doux utilisés pour près d'un quart des trajets domicile-travail de courte distance](#), *Insee Flash Hauts-de-France* n° 116, janvier 2021
- [Les dépenses énergétiques du logement fragilisent près d'un ménage sur cinq](#), *Insee Analyse Hauts-de-France* n° 103, novembre 2019
- [Vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget](#), *Insee Première* n° 1530, janvier 2015

Direction régionale des  
Hauts-de-France :  
130 Avenue du Président  
J.F. Kennedy  
CS 70769 59034 Lille  
Cedex

Directrice de la  
publication :  
Catherine Renne

Rédacteur en chef :  
Audrey Baëhr et  
Hugues Lerméchin

Secrétariat de rédaction :  
Elise Bécuwe

Maquette :  
Olivier Majcherczak

ISSN 2493-1292 (papier)  
ISSN 2492-4253 (web)  
© Insee 2022

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
@ InseeHdf



**Insee**  
Mesurer pour comprendre